

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2023

DCM N° 23-07-06-23

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'Action Sociale du Bassin Houiller (ASBH) gérant le Centre Social Pioche à Metz Sablon et destinée à soutenir les ateliers enfants - parents "Les Mots du Mercredi Matin : les 3 M".

Rapporteur: Mme LUX,

L'Action Sociale du Bassin Houiller (ASBH) est une structure associative qui existe depuis 1973 et dont le cœur de métier est la gestion des centres sociaux. Elle intervient principalement dans les communes de Moselle-Est où elle anime et gère 9 centres sociaux et 5 structures d'accueil de la petite enfance. Ses autres activités sont l'accueil en centre de loisirs sans hébergement, l'accueil périscolaire, la formation au fonctionnement et au développement de la vie associative, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

En janvier 2015, cette association a repris, en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la gestion du Centre Social Augustin Pioche dans le quartier du Sablon Sud. La famille y occupe une place privilégiée et de nombreuses actions sont menées autour de la parentalité et la mise en place d'activités et d'aide pour tous les âges : aide aux devoirs en présence ou non des parents, permanence administrative, activités de soutien scolaire pour les ados, ateliers artisanaux animés par les bénévoles, conférences-débats.... Le Centre Pioche est ainsi un véritable point de rencontre du quartier où toutes les générations se retrouvent, et met également tout en œuvre pour s'ouvrir aux autres quartiers en tissant des liens avec les associations et les autres centres sociaux de la ville.

Souhaitant renforcer ses interventions dans le champ de la parentalité, l'ASBH a mis en place à compter de septembre 2022 une action novatrice intitulée « Les Mots du Mercredi Matin : les 3 M ». Atelier fonctionnant sur une année scolaire au travers de différents supports ludiques, cette action permet aux enfants scolarisés en maternelle de développer des compétences psycho-sociales et des apprentissages langagiers. Dans le même temps, les parents sont conviés à un atelier de conversation. Puis un temps d'échange parents/enfants est organisé sur la base des supports utilisés lors de la première séance. Enfin, des sorties sont organisées tout au long de l'année afin de découvrir les structures de proximité.

Le bilan de la première année de fonctionnement, pour laquelle la Ville de Metz et la CAF de la Moselle avaient apporté leur soutien à hauteur de 3 881 € chacune, démontre toute la pertinence du dispositif, en ayant permis de réunir de manière régulière 7 mamans de 6 origines culturelles différentes et 8 enfants âgés de 4 ans (dont une fratrie de jumeaux)

scolarisés en moyenne section d'école maternelle.

Afin de poursuivre cette action pour un nouveau cycle, l'ASBH sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 490 €, sachant qu'une demande identique est formulée auprès de la CAF de la Moselle au titre du Fonds Publics et Territoires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la demande formulée auprès de la Ville de Metz par l'association d'Action Sociale du Bassin Houiller assurant la gestion du Centre Social Pioche,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre, pour la 2^{ème} année consécutive, le soutien apporté à cette association dans l'action de parentalité qu'elle anime au profit des familles du territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'association d'Action Sociale du Bassin Houiller, gestionnaire du Centre Social Charles Augustin Pioche, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 490 € pour l'action de parentalité « Les Mots du Mercredi matin : les 3M ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires, et notamment la lettre de notification associée à la présente délibération.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Petite Enfance
Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230706-125451-DE-1-1
N° de l'acte : 125451

Délibération rendue exécutoire le 7 juillet 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,